



Saint-André-les-Vergers, le 21/07/2026

Références : ESDS / SCOLAIRE/ 2026-001

Suit cette affaire : Catherine LEDOUBLE

Téléphone : 03 25 79 08 45

Télécopie : 03 25 72 16 37

Objet : Nouvelles modalités d'organisation des services périscolaires et extrascolaires

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la volonté du Conseil Municipal d'améliorer la qualité du service rendu aux familles et de simplifier leurs démarches administratives, **les modalités d'organisation et de gestion des services périscolaires et extrascolaires évoluent à compter de la prochaine rentrée scolaire.**

Ces évolutions, qui entreront en vigueur **à compter du 1er septembre**, ont pour objectif de vous offrir des outils plus simples, plus rapides et plus adaptés à vos besoins :

Un nouvel Espace Famille

Vous disposerez désormais d'un nouvel **Espace Famille**, accessible 24h/24 et 7j/7 depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Cet espace sécurisé vous permettra notamment de :

- réaliser vos inscriptions et réservations,
- modifier ou annuler vos réservations dans les délais prévus,
- consulter vos informations personnelles,
- accéder à vos factures,
- suivre l'ensemble de vos démarches en ligne.

Sauf situation exceptionnelle, **les dossiers papier disparaissent : l'ensemble des démarches sera désormais effectué directement en ligne.**

Une application mobile : iNoé Connect

Afin de renforcer la communication entre les familles et le Pôle Scolaire Jeunesse, une application mobile est également mise à votre disposition.

Elle vous permettra de recevoir en temps réel les informations importantes concernant les accueils, les actualités, les notifications ou toute information utile liée à la vie des services périscolaires et extrascolaires.

Une facturation simplifiée

À compter de cette rentrée, vous recevrez **une facture mensuelle unique**, regroupant l'ensemble des prestations périscolaires et extrascolaires utilisées par votre famille au cours du mois.

Par ailleurs, le **prélèvement automatique** est mis en place, pour les familles qui le souhaitent, afin de simplifier leurs démarches et de faciliter la gestion de leurs paiements. Ce mode de règlement, sécurisé et pratique, permettra d'éviter les oublis et de rendre le suivi de votre facturation plus simple.

Seul le Club Ados continuera à faire l'objet d'un paiement direct auprès des animateurs, en espèces ou par chèque, la participation à l'accueil libre ou aux activités spécifiques étant conditionnée à un paiement préalable de l'adhésion annuelle et du tarif de l'activité.

Une évolution de la tarification

Afin de mieux prendre en compte la diversité des situations familiales, une **nouvelle tranche de quotient familial** est créée.

Par ailleurs, dans un contexte où les collectivités territoriales sont confrontées à des contraintes budgétaires de plus en plus fortes, nécessitant des arbitrages parfois difficiles, nous avons souhaité préserver ce qui constitue, à nos yeux, un soutien essentiel aux familles. C'est pourquoi le choix a été fait de **maintenir la gratuité de l'accueil périscolaire du matin et du soir, y compris les études surveillées**. Ce service continuera donc d'être accessible à toutes les familles, sans participation financière, malgré l'augmentation des coûts de fonctionnement supportés par la collectivité.

Afin de concilier cet engagement avec la nécessité d'assurer une gestion responsable des deniers publics et une organisation efficace des accueils, des **participations forfaitaires seront désormais appliquées** pour l'accueil périscolaire, **dans certaines situations qui génèrent des coûts évitables ou désorganisent le fonctionnement des services** :

- absence non signalée ou signalée hors délai,
- présence d'un enfant sans réservation préalable,
- retard répété des responsables légaux entraînant un dépassement des horaires de fin d'accueil.

Ces participations n'ont pas vocation à remettre en cause le principe de gratuité de l'accueil périscolaire. Elles visent à responsabiliser les usagers, à favoriser le respect des règles de fonctionnement et à permettre une meilleure anticipation des effectifs, condition indispensable pour garantir la qualité de l'accueil, la sécurité des enfants et une bonne utilisation des moyens humains et financiers de la collectivité.

Des participations forfaitaires s'appliqueront également au centre de loisirs des mercredis et des vacances, en cas de présence non prévue et de dépassement des horaires de fin d'accueil, **et s'ajouteront alors aux tarifs habituels de l'accueil**.

J'attire votre attention sur le fait que **ces participations forfaitaires entreront en vigueur dès le 1er septembre et seront appliquées de manière systématique, conformément aux règlements**. Il est donc essentiel que chaque famille soit particulièrement vigilante dans la gestion des réservations, des annulations et dans le respect des horaires de fin d'accueil.

Le nouvel Espace Famille a précisément été conçu pour vous accompagner dans ces démarches. Accessible à tout moment, il vous permettra de gérer en quelques clics les réservations et les annulations dans les délais impartis. Je vous invite à vous approprier cet outil, qui contribuera à simplifier votre organisation au quotidien et à éviter toute facturation liée à un oubli ou au non-respect des règles.

En contrepartie de ces participations, les délais de réservation et de modification ont été réduits au maximum, afin de vous offrir davantage de souplesse dans l'organisation de votre vie familiale.

De nouveaux règlements à consulter

L'ensemble des **nouveaux règlements des services périscolaires et extrascolaires, applicables à compter du 1er septembre**, est disponible sur votre Espace Famille.

Je vous invite à en prendre connaissance avec la plus grande attention. **Ces règlements intègrent plusieurs évolutions importantes concernant notamment les modalités de réservation, d'annulation, de facturation, les conditions d'accueil ainsi que les nouvelles participations forfaitaires.**

Afin de vous accompagner dans cette prise en main, vous trouverez joint à ce courrier un document synthétique reprenant les principales informations pratiques à retenir.

Ce mémo a vocation à vous offrir une lecture rapide des nouveautés, mais il ne se substitue pas aux règlements, qui demeurent les documents de référence. Nous vous encourageons donc vivement à les consulter dans leur intégralité.

Je suis convaincue que ces nouveaux outils et ces nouvelles modalités permettront de simplifier votre quotidien.

L'équipe du Pôle Scolaire Jeunesse reste naturellement à votre disposition pour vous accompagner dans la prise en main de l'Espace Famille, de l'application mobile et pour répondre à toutes vos questions.

En vous remerciant de votre confiance, et restant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées. Je vous souhaite, ainsi qu'à vos enfants, un très bel été et d'excellentes vacances.

Le Maire,

Catherine LEDOUBLE

